



## **Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire** **Mercredi 23 juin 2021**

### **Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Election de Mme Marjorie Franzini, nouvelle secrétaire du Conseil communal
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 03.12.2020
5. Communications du Bureau
6. Préavis N° 01/2021 : Comptes 2020
7. Rapport de gestion pour l'année législative 2020
8. Préavis N° 02/2021 : Règlement et tarif des émoluments du Contrôle des Habitants
9. Préavis N° 03/2021 : Thierrens – Achat de la parcelle RF N° 88
10. Préavis N° 04/2021 : Peyres-Possens – Réfection d'un chemin forestier dans le bois de Pré-Marin
11. Préavis N° 05/2021 : Thierrens – Extension du site scolaire – Octroi d'un crédit de construction
12. Rapports des délégués aux diverses Associations
13. Communications de la Municipalité
14. Divers

Monsieur le Président, Pierre-Olivier Baptiste, souhaite la bienvenue à chacun, remercie la presse et le public. Il ouvre la séance du Conseil, première de l'année 2021 et dernière de la législature 2016-2021, à 19h06 à la grande salle de Thierrens.

### **1. Appel**

Présents : 50 Conseillers

Excusés : MM. Laurent Blumenstein (Correvon), Jacques Dind (Saint-Cierges), Thierry Gallandat (Denezy), Gérald Guex (Peyres-Possens), Steve Pradervand (Saint-Cierges) et Marc-Antoine Vulliens (Thierrens).

Absents : Néant

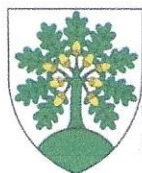
### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Après échange avec la préfecture, la nouvelle secrétaire étant hors-conseil n'a pas besoin d'être assermentée, tel mentionné dans l'ordre du jour de la convocation. Monsieur le Président propose de voter la modification de l'ordre du jour avant de procéder à l'élection de Mme Marjorie Franzini.

Aucune remarque n'a été formulée, l'ordre du jour, modifié selon la remarque de Monsieur le Président, est adopté à l'unanimité avec 49 voix ; aucune abstention.

### **3. Election de Mme Marjorie Franzini, nouvelle Secrétaire du Conseil communal**

Nomination de la **secrétaire du Conseil** pour cette dernière séance de la législature  
Par acclamation, est élue, Mme Marjorie Franzini



**Commune de Montanaire**  
**BUREAU DU CONSEIL**

**4. Approbation du procès-verbal de la séance du 03.12.2020**

Aucune remarque n'a été formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc accepté à la majorité avec 48 voix ; 1 abstention.

Monsieur le Président remercie Mme Joëlle Martin, ancienne secrétaire du Conseil, pour sa rédaction.

**5. Communications du Bureau**

Monsieur le Président rappelle les prochaines dates pour la nouvelle législature et remercie les conseillers de prendre connaissance du planning sur l'espace sécurisé du site internet de Montanaire et de réserver d'ores et déjà les dates :

| Commissions – Rencontres avec la Municipalité | Séances du Conseil communal   |
|-----------------------------------------------|-------------------------------|
| Mardi 14 septembre 2021                       | <b>Mardi 5 octobre 2021</b>   |
| Jeudi 25 novembre 2021                        | <b>Jeudi 16 décembre 2021</b> |

Les prochaines votations sont :

- Dimanche 26 septembre 2021
- Dimanche 28 novembre 2021

Monsieur le Président rappelle aux conseillers de transmettre leurs décomptes d'heures dans les meilleurs délais.

**6. Préavis N° 01/2021 – Comptes 2020**

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, détaille les comptes sous forme de graphiques des charges et des revenus par natures. Le résultat de l'année 2020 est meilleur que prévu. Les répercussions du coronavirus se reporteront sur les prochaines années.

Mme Corinne Favre présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

*Ouverture de la discussion*

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée

Le Président procède au vote du préavis N° 01/2021 :

Oui : 49

Non : 0

Abstention : 0

↳ Le préavis N°01/2021 est approuvé à l'unanimité.

**Le Conseil décide :**

↳ **D'approuver les comptes 2020 tels que présentés :**

|                                |     |               |
|--------------------------------|-----|---------------|
| Total des charges              | Frs | 13'857'190.97 |
| Total des revenus              | Frs | 13'941'826.36 |
| D'où un excédent de revenus de | Frs | 84'635.39     |



## **7. Rapport de gestion pour l'année législative 2020**

Mme Corinne Favre présente les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

### *Ouverture de la discussion*

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée

Le Président procède au vote du rapport de gestion pour l'année législative 2020 :

Oui : 49

Non : 0

Abstention : 0

↳ Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité

### **Le Conseil décide :**

↳ **D'approuver le rapport de gestion pour l'année législative 2020 tel que présenté.**

## **8. Préavis N° 02/2021 – Règlement et tarif des émoluments de Contrôle des Habitants**

Mme Véronique Gilliard, Municipale, prend la parole et expose le projet en détail.

M. Louis Jatton présente le rapport de la commission ad hoc et demande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

### *Ouverture de la discussion*

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée

Le Président procède au vote du préavis N° 02/2021 :

Oui : 49

Non : 0

Abstention : 0

↳ Le préavis N°02/2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Le Conseil décide :**

↳ **D'accepter le règlement et tarif des émoluments du Contrôle des Habitants.**

## **9. Préavis N° 03/2021 – Thierrens – Achat de la parcelle RF N° 88**

M. Michel Rosset, Municipal, prend la parole et expose le projet en détail.

M. Remo Habegger présente le rapport de la commission ad hoc et demande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Frédéric Pache présente à son tour le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

### *Ouverture de la discussion*





**Commune de Montanaire**  
**BUREAU DU CONSEIL**

M. Michel Besson demande quelle est la surface de la zone en protection totale.

M. Michel Rosset, Municipal, répond que la surface actuelle est d'environ 12 hectares.

M. Cédric Protti souhaite savoir si dans le cadre du projet intercommunal, les sources resteront communales ou appartiendront à l'association.

M. Michel Rosset, Municipal, affirme qu'elles resteront toujours propriété de la commune, elles seront louées par l'association.

M. Enguerrand Piot s'interroge au sujet de la location sur 12 ans et souhaite savoir s'il y aura encore des contributions pendant cette période.

M. Michel Rosset, Municipal, explique que selon les conditions et le droit de préemption, il y a une garantie de location durant 12 ans, mais qu'il est possible de transférer sur une zone nitrée si besoin. L'exploitant reste locataire pour la commune.

Le Président procède au vote du préavis N° 03/2021 :

Oui : 48

Non : 1

Abstention : 0

↳ Le préavis N°03/2021 est approuvé à la majorité.

**Le Conseil décide :**

- ↳ **D'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle RF N° 88 de Montanaire à Thierrens ;**
- ↳ **D'accorder pour l'achat de cette parcelle un crédit de Frs 164'000.-- ;**
- ↳ **De financer cet achat pour un montant de Frs 164'000.-- par la trésorerie courante ;**
- ↳ **De ne pas amortir cette dépense qui sera portée au bilan du patrimoine financier.**

**10. Préavis N° 04/2021 – Peyres-Possens – Réfection d'un chemin forestier dans le bois de Pré-Marin**

M. Thierry Devallonné, Municipal, prend la parole et expose le projet en détail.

M. Samuel Aubert présente le rapport de la commission ad hoc et demande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Marc Chablaix présente à son tour le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

*Ouverture de la discussion*

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée

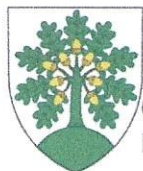
Le Président procède au vote du préavis N° 04/2021 :

Oui : 49

Non : 0

Abstention : 0

↳ Le préavis N°04/2021 est approuvé à l'unanimité.



**Le Conseil décide :**

- ✚ **D'autoriser la Municipalité à effectuer la réfection d'un chemin forestier dans le bois de Pré-Marin à Peyres-Possens ;**
- ✚ **D'accorder pour ces travaux un crédit de Frs 183'149.80 ;**
- ✚ **De financer ces travaux pour un montant de Frs 128'204.90 par la subvention de la DGE-Forêt ;**
- ✚ **De financer le solde de ces travaux pour un montant de Frs 54'944.90 par la trésorerie courante ;**
- ✚ **D'autoriser la Municipalité à porter le montant de Frs 54'944.90 au compte de fonctionnement 2021 sur le chapitre des forêts n°32.**

#### **11. Préavis N° 05/2021 – Thierrens – Extension du site scolaire – Octroi d'un crédit de construction**

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, donne la parole à l'architecte en charge du mandat qui a préparé une présentation détaillée du projet

M. Charles Duboux prend la parole et demande si l'architecte est assermentée car selon lui, seules les personnes assermentées peuvent prendre la parole durant un conseil.

Monsieur le Président confirme que l'architecte n'est pas assermentée et précise qu'elle a été invitée à cette séance par la Municipalité uniquement pour présenter le projet aux conseillers.

M. Charles Duboux répond que la municipalité n'est pas autorisée à inviter des personnes hors conseil pour prendre la parole lors des séances et demande au président d'appliquer le règlement. Il souhaite qu'à l'avenir tous les membres du Conseil respectent le règlement. Selon lui, la présentation doit être faite par la municipalité.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, informe que la municipalité est en droit d'inviter des personnes externes, tels qu'architectes, ingénieurs, etc. pour présenter les préavis. Dans ce cas-là, la municipalité a décidé que ce serait l'architecte qui présenterait le projet étant donné qu'elle l'a elle-même réalisé.

M. Charles Duboux estime que dans cette situation le débat est faussé et que les experts doivent être invités aux séances de la municipalité et dans les réunions des commissions mais pas lors des séances du Conseil.

M. Charles Duboux précise que seuls des personnes assermentées doivent pouvoir assister et prendre la parole lors des séances du conseil et motive cette remarque par l'Art. 51 du règlement du Conseil.

M. James Angeloz, architecte lui-même, ne comprend pas le fond de la demande de M. Charles Duboux. Si la municipalité demande l'appui d'un expert externe pour effectuer une présentation, c'est dans le but de faciliter la compréhension des conseillers. L'expert qui a préparé le projet semble être la meilleure personne pour le présenter.

M. Charles Duboux pense que cela pose un problème au niveau juridique. Il fait mention que lors d'un dernier Conseil, des membres du public, opposants d'un préavis, n'ont pas pu prendre la parole.

M. Abram Pointet est d'accord avec M. Charles Duboux d'un point de vue marketing, toutefois il pense que l'architecte a le droit d'être là pour présenter le projet. Selon lui, cela ne pose aucun problème juridique.

Afin de clore le débat, Monsieur le Président procède à la lecture de l'article 51 du règlement du Conseil, tel que mentionné par M. Charles Duboux. Aucun huis-clos n'a été demandé dans le cadre de cette séance, rien ne s'oppose donc à ce que l'architecte puisse effectuer sa présentation.

L'architecte mandatée par la municipalité présente le projet en détail en projetant un plan 3D de l'extension du site scolaire de Thierrens. Elle explique que les mêmes dimensions sont conservées afin de garder une unité du site. Le préau scolaire est fermé afin d'être adapté aux écoles enfantines. Les différents accès sont maintenus. Pour une raison de dénivelé, le bâtiment présentera trois étages sur un côté tandis que deux de l'autre. L'UAPE aura un accès privé et différent de l'école afin de gérer le flux et de conserver deux unités différentes ; école et UAPE. Le flux sera important mais géré par la disposition des salles. La spécificité du projet est que l'UAPE sera auto-gérée au niveau des repas ; la production de ceux-ci sera sous-traitée à l'ASIRE. Dans ce nouveau bâtiment, il y aura 6 classes standards et 2 classes de dégagement qui pourront être regroupées en une classe supplémentaire en cas de besoin. Le rez-inférieur est composé d'un volume





pour la nouvelle chaufferie qui sera alimentée par un système à copeaux et dimensionnée pour alimenter d'autres bâtiments communaux alentours, dès que leur système de chauffage actuel déclinera. Dans un premier temps, une seule chaudière sera prévue. Par la suite, au besoin, une nouvelle chaudière sera rajoutée. L'UAPE, ne disposant pas d'un service de transport public, engendrera plus de transit privé et bénéficiera donc de sa propre zone de dépose. La zone actuelle de dépose des Scolacars sera supprimée et remplacée par une nouvelle zone au-bas de la parcelle avec un accès piéton pour relier le centre du site, car au vu du flux très important d'élèves, elle devient trop dangereuse.

Au sous-sol, il a été imaginé deux projets d'abri PC avec 3 variantes possibles. La variante d'excavation complète du bâtiment a rapidement été abandonnée au vu des coûts très élevés du terrassement. Les deux autres variantes sont : ne pas construire d'abri PC ou de construire deux petits abris PC contenant 200 places chacun. Ces abris PC pourront être utilisés en temps de non-guerre comme parking souterrain ; quelques places seront louées par l'UAPE ou utilisées par les enseignants.

M. James Angeloz s'interroge si le bois utilisé pour le chauffage proviendra des forêts de la commune.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, explique que dans le cadre de la politique de l'ASIRE, des chaudières à plaquettes sont systématiquement installées dans le cas de projets similaires, sauf à Essertines où un système de pompe à chaleur avec panneaux photovoltaïques a été choisi. Le bois utilisé ne proviendra pas forcément de la commune mais de l'ensemble du triage forestier appartenant au périmètre de l'ASIRE.

M. Jean-Paul Dizerens s'étonne que le projet prévoit uniquement du bois pour la toiture et non pour la construction des étages du bâtiment, étant donné que la commune est un gros producteur de bois.

L'architecte explique que le projet n'est qu'au premier stade et qu'il n'a pas encore été accepté. Il s'agit du descriptif du projet destiné au marché public pour un appel d'offre auprès des entreprises générales de construction. Toutefois, le bâtiment ne pourra pas être tout en bois à cause du contact avec le sol et de la portée statique de la salle de gymnastique.

M. Jean-Paul Dizerens précise qu'avec le bois toutes réalisations sont possibles.

L'architecte ajoute que l'ingénieur civil a eu beaucoup de peine à dimensionner la dalle sur la salle de gymnastique étant donné qu'il y a des salles de classe au-dessus. Pour faire la totalité de la construction en bois, il faudrait changer le règlement de construction.

M. Charles Duboux est content que M. Jean-Paul Dizerens soulève ce point. Il demande en quoi ce chantier profitera aux entreprises locales, mis à part pour l'alimentation du chauffage.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, explique que la commune est soumise au marché public ouvert pour les travaux de gros œuvre de plus de Frs 500'000.--. Chaque entreprise peut répondre à la demande d'offre, or seulement 4 entreprises ont répondu mais aucune du Gros-de-Vaud. C'est l'entreprise EDIFEA SA à Pully qui a remporté l'appel d'offre. Dans cet appel d'offre, il est demandé le nom de leurs sous-traitants, qui doivent être des entrepreneurs cantonaux mais l'entreprise est ouverte à recevoir la liste des entreprises de la région. Les entreprises de la commune recevront donc une demande d'EDIFEA SA. L'ASIRE et la municipalité ont fait le vœu de travailler avec des entreprises locales.

M. Charles Duboux estime qu'un gros effort a été réalisé mais il trouve dommage qu'en aval, le projet d'architecture ne propose pas un sous-sol en maçonnerie et tout ce qui est hors-sol en bois.

L'architecte rétorque que dans ce cas-là, ce seront les entreprises de maçonnerie qui vont également se rebuter.

M. Charles Duboux encourage à faire un partage équitable mais son vœu est que tout projet de construction ou de rénovation de bâtiments communaux est conçu dans le but d'intégrer le plus possible les entreprises locales.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, précise que cela se fait déjà automatiquement pour les marchés en-dessous de Frs 500'000.--, montant limité par la loi.

L'architecte rajoute qu'il y a une marge de manœuvre et que la municipalité peut dire si elle est d'accord ou pas avec le choix de l'entreprise générale.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, explique que la question financière entre aussi en jeu.

M. Charles Duboux trouve que si on encourage le citoyen à consommer local, il est normal que ce soit également le cas pour la construction, cela engendrerait moins de déplacements et donc moins de coûts également.





M. Michel Besson se questionne quant à l'accès et demande si la route menant au terrain de football sera fermée ou ouverte au public et si les places de parc le long de cette route resteront.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que le chemin d'accès au Grand Marais restera ouvert au public, cependant les places de parc le long de celui-ci seront démontées. L'ASIRE est entrée en matière pour vendre un bout de terrain en zone d'utilité publique à Poste Immobilier dans le cadre d'un projet de construction d'un garage CarPostal. Le Conseil intercommunal a accepté la vente de la parcelle et ce préavis sera soumis au Conseil en septembre pour la légalisation du plan d'affectation. La DGMR veut sécuriser tout le site, c'est également le vœu de la DGEO. Un trottoir sera prévu avec un passage piéton devant le futur garage de CarPostal. Ce projet a été validé par le Canton. Le chemin sera refait à neuf et fera partie du préavis. Sur ce chemin sera prévu un parking. Le garage CarPostal sera un peu plus en arrière et la place actuelle des ScolaCar sera également réaménagée en places de parc.

M. Christian Forestier se demande quelle est la différence entre le nombre de places de parc actuel et le nombre qu'il y aura après.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond qu'il y aura 4 places en plus et davantage si la variante abris PC est acceptée.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, rajoute que des places de parc pour les personnes se rendant au site sportif ont également été créées sous la buvette en remplacement du terrain de basket-ball.

M. Christian Forestier demande alors combien de travailleurs il y aura en plus sur le site.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond qu'il y aura entre 8 et 10 personnes supplémentaires engagées par l'EFAJE. Les places seront réservées pour les enseignants selon l'horaire scolaire. Hors de ces places, les places de parc seront ouvertes à la population. Il précise que des contrôles seront effectués afin d'éviter que ça devienne un parking relais comme sur le site de Bercher.

M. Christian Forestier explique que la situation actuelle est tendue avec CarPostal en raison du manque de places pour les véhicules privés des conducteurs de bus.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, précise que le problème sera bientôt résolu car CarPostal a prévu de construire un parking pour ses chauffeurs derrière le bâtiment.

M. Vincent Fellrath demande si l'emplacement CarPostal se situera plus bas que le nouveau bâtiment du site scolaire.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond par l'affirmative.

M. James Angeloz demande s'il y aura toujours une zone agricole avant le terrain de stationnement des cars postaux.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond par l'affirmative.

Mme Anne-Sophie Leuenberger est inquiète par rapport à la circulation très dense et se questionne au niveau du dénivelé, s'il sera nécessaire de creuser profondément car des sources se trouvent en-dessous de cette parcelle. Elle demande également si le chemin allant au terrain de football sera rélargi.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, explique que le bureau d'ingénieur a mandaté un hydrogéologue pour régler la question de cette source. Un budget supplémentaire a été demandé pour approfondir davantage. Concernant le chemin, il sera en effet rélargi mais pas sur le bas car il s'agit d'une zone agricole et ce n'est pas autorisé.

M. Claude-Alain Berzin demande s'il sera possible de faire des places de parc dans la zone de décharge des bus afin de créer des places pour le cabinet médical, dont le parcage devient compliqué.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, explique que le parking appartient à l'ASIRE et rappelle que des places de parc se construiront dans la place actuelle des ScolaCars.

Mme Chloé Crisinel Bettex présente le rapport de la commission ad hoc et demande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, prend la parole et s'excuse de l'erreur constatée dans le préavis qui a été soulevée par la commission de gestion et des finances.





M. Marc Chablaix présente à son tour le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis en y ajoutant un amendement pour la correction de la conclusion faisant suite à une erreur qui s'est glissée dans celle-ci.

Monsieur le Président explique à l'assemblée comment vont se dérouler les votes sur ce préavis. Le Conseil devra tout d'abord prendre position sur l'amendement déposé par la commission de gestion et finances afin de corriger les conclusions du préavis, ensuite le vote portera sur la variante abris PC/parking (page 6, chapitre 4.1) proposée au Conseil par la municipalité. Le troisième vote portera sur la décision finale de ce préavis.

#### *Ouverture de la discussion*

M. Michel Besson demande des précisions concernant la variante abris PC/parking et souhaite savoir si la commune possède des fonds.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, explique que la commune dispose de fonds de réserve Abris PC se montant à environ 1,1 millions financés par les habitants de la commune. En cas de non-utilisation de ce montant d'ici 2025, la somme sera reversée au Canton, selon la loi.

M. Jean-Maurice David se questionne quant au solde et se demande pourquoi ne pas utiliser complètement le fond disponible.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, informe que le solde sera versé par la commune au Canton. Le Canton autorise l'utilisation du fonds de réserve uniquement sur la plus-value pour la construction de l'abri PC. Cela signifie que pour récupérer les 1,1 millions, il fallait faire un Abri PC à 3 millions, ce qui correspondait à la variante à 2,7 millions.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, explique que selon la logique du Canton, lorsqu'on construit un parking, on profite de construire un abri PC en même-temps. Pour la municipalité, c'est la logique inverse.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, précise que le seul moyen de rentabiliser un petit peu l'abri PC et de l'utiliser comme parking pour louer les places de parc.

M. James Angeloz remarque que le nombre de places de parc est insuffisant face à la demande (cabinet médical, collège, arrêt de bus) et se questionne sur la pertinence de créer un nouveau grand parking entièrement excavé même si celui-ci est sous-exploité, étant donné que les fonds sont disponibles.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, explique que le coût d'une excavation totale du bâtiment est de 2,7 millions et de plus, dans ce cas-là, un problème de configuration du terrain apparaît. La municipalité et le comité de pilotage ont rapidement écarté cette variante pour trouver une solution plus raisonnable. D'autant plus que la PC ne subventionnera pas la creuse, ce n'est pas la fabrication même de l'abri PC qui coûte cher.

M. Christian Forestier se demande si la commune redoute le fait d'avoir trop de places de parc en construisant un grand parking sous-terrain.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond par la négative et explique que la municipalité doit tenir un plan d'investissement et le plafond d'endettement ne doit pas exploser afin de ne pas bloquer les projets pour la nouvelle législature.

M. Samuel Aubert souhaite savoir si d'autres volumes du bâtiment pourraient être affectés aux abris PC, comme par exemple la chaufferie.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, explique que ça n'est pas possible car ce volume est réservé pour la deuxième chaudière. Il rappelle que toute nouvelle construction devra y être raccordée.

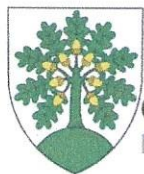
M. Jean-Michel Reist demande si les abris PC peuvent avoir une autre utilité que d'y mettre des voitures.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond qu'ils peuvent être utilisés comme locaux de stockage, la Confédération étant devenue plus souple.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, ajoute qu'il y a quelques années, même l'utilisation comme garage était impossible.

M. Louis Jatton fait remarquer que le nombre de places disponibles dans l'abri PC doit être en fonction de la population et demande combien de places seront disponibles.





**Commune de Montanaire**  
**BUREAU DU CONSEIL**

M. Véronique Gilliard, Municipale, affirme en effet que chaque habitant doit avoir une place dans un abri. Le déficit sera de plus de 1'000 places. Elle ajoute que le personnel scolaire doit également avoir une place. Au vu du terrain, des problématiques de l'eau et de l'aspect financier, il faut essayer d'être raisonnable.

M. Michel Besson, souligne que le bâtiment actuel des PTT est bien situé pour la commune et demande si la municipalité a envisagé un rachat.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, explique que la commune est intéressée et prioritaire, ce sujet fera partie d'un prochain plan d'investissement.

M. Christian Forestier suggère de faire une chaufferie à l'extérieur du bâtiment afin de prévoir plus de places pour le parking et les abris PC.

L'architecte répond que la chaufferie est prévue un étage au-dessus, il n'est donc pas possible de faire un abri PC sur 2 niveaux.

Le Président procède au vote de l'amendement du préavis N° 05/2021 :

Oui : 45

Non : 2

Abstention : 2

↳ L'amendement du préavis N°05/2021 est approuvé à la majorité

Le Président procède au vote de la variante du préavis N° 05/2021 :

Oui : 37

Non : 3

Abstention : 9

↳ La variante du préavis N°05/2021 est approuvée la majorité

Le Président procède au vote du préavis N° 05/2021, amendé et incluant la variante abri PC/parking

Oui : 38

Non : 0

Abstention : 11

↳ Le préavis N°05/2021, amendé et incluant la variante abri PC/parking, est approuvé à la majorité.

**Le Conseil décide :**

- ↳ D'accepter l'amendement proposé par la commission de gestion et des finances pour corriger la conclusion quant à l'achat de deux abris ITAP 1984 ;
- ↳ D'autoriser la construction de deux abris ITAP 1984 pour un montant de Frs 1'155'000.-- au total ;
- ↳ D'autoriser la Municipalité à utiliser le fonds de contribution PCi se montant à Frs 382'000.-- pour financer la construction des abris ;
- ↳ D'autoriser la Municipalité à adjudger les travaux de construction pour l'extension du site scolaire de Thierrens pour Frs 10'240'000.--, dont Frs 8'650'000.-- à la charge de l'ASIRE et Frs 1'590'000.-- à la charge de la Commune de Montanaire, auxquels s'ajoutent Frs 1'155'000.-- pour le financement de l'abri/parking, soit un total de Frs 2'745'000.-- ;
- ↳ D'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Frs 2'745'000.-- ;
- ↳ De financer l'investissement net de l'abri/parking de Frs 1'155'000.-- de la manière suivante : Frs 382'000.-- par trésorerie courante et le solde de Frs 773'000.- soit auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions, soit par la trésorerie courante selon l'état des liquidités à la fin des travaux ;



**Commune de Montanaire**  
**BUREAU DU CONSEIL**

- ↳ De financer la part communale de crédit d'investissement de Frs 1'590'000.-- selon descriptif (UAPE, chauffage, aménagements routiers) pour Frs 190'000.-- par la trésorerie courante et le solde de Frs 1'400'000.-- par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché. Ce montant pourrait être financé en partie par la trésorerie courante, selon l'état des liquidités lors de la fin des travaux ;
- ↳ D'amortir l'investissement de l'abri/parking de Frs 1'155'000.-- par un prélèvement sur le fonds de réserve intitulé « fonds abris PC » 9282.66 pour un montant de CHF 382'000.-- et le solde de Frs 773'000.-- sur une durée de 30 ans, à raison de Frs 25'770.-- par an, la première fois lors de l'exercice 2024 ;
- ↳ D'amortir l'investissement selon descriptif (UAPE, chauffage, aménagements routiers) de Frs 1'590'000.-- par un prélèvement sur le fonds de réserve intitulé « fonds de renouvellement bâtiments » 9281.35 pour un montant de Frs 100'000.-- et le solde de Frs 1'490'000.-- sur une durée de 30 ans, à raison de Frs 49'670.-- par an, la première fois lors de l'exercice 2024 ;
- ↳ D'autoriser la constitution d'une PPE entre la Commune de Montanaire et l'ASIRE et à ratifier tout acte notarié et conventionnel relatif à la réalisation de ce projet.

## **12. Rapports des délégués aux diverses Associations**

### **Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens – ASIRE**

Mme Elke Hofstaetter Pasche rapporte qu'une séance a eu lieu le 20 avril dernier, les 5 préavis de la séance ont été acceptés.

Préavis 1 : Crédit de construction d'un bâtiment multifonction avec 9 classes à Essertines-sur-Yverdon de 6'200'000.- qui permet de terminer la vision 2020, favorable pour les enfants. Ce bâtiment ne bénéficiera pas du label Minergie, mais son efficacité énergétique avec la présence de pompes à chaleur et de sondes géothermiques. Ses toits seront également équipés de près de 1000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. De quoi couvrir une large part des besoins en électricité du bâtiment, mais aussi d'approvisionner la grande salle voisine et l'épicerie qui s'y trouve. La mise en service du bâtiment bénéficiera aux élèves du village, ainsi qu'à ceux de Vuarrens. Il entraînera par ricochet la fermeture des classes de Fey, les élèves de ce dernier village étant déplacés à Pailly.

Préavis 2 : vente d'une partie de la parcelle 93 de Thierrens à CarPostal. La parcelle mesure 5420 m<sup>2</sup> et son prix de vente est à Frs 120.--/le m<sup>2</sup>. Un changement PPA sera à faire, puis sera mis à l'enquête et sera présenté au Conseil communal dans le courant de l'année, si tout va bien. Ce qui permet une certaine logique pour les transports et diminue le stationnement des bus à divers endroits sur Thierrens.

Préavis 3 et 4 : comptes et rapport de gestion : de gros amortissements ont été faits. Un remboursement de Frs 35.--/habitant, gestion qui permet de contenir l'endettement.

Les comptes pour 2020 : Les charges furent de Frs 18'960'607,13 avec des revenus de Frs 19'020'032.87. Ce qui fait un excédent de Frs 59'425.74

Le budget 2021 de l'ASIRE : Le coût s'élève de Frs 625.23 à Frs 630.41/habitant.

Préavis 5 : reprise du service dentaire accepté donc la prise en charge des coûts de fonctionnement de la caravane dentaire. L'augmentation des coûts pour les communes est en lien avec le départ de 10 communes dont le Mont/Lausanne. L'excédent de charges pour ces 6 mois se monte à Frs 148'180.--, ce qui correspond à une augmentation de Frs 5.18/habitant.

Cette association fut créée en 1963 et c'est un soulagement de voir la structure pérennisée par cette reprise. Ce cabinet ambulancier est un véritable service rare à notre population. Un grand MERCI à Véronique Gilliard présidente de cette association depuis de nombreuses années.

La prochaine séance aura lieu le 29 juin 2021 et portera sur l'extension du site de Thierrens.





### **Association du centre intercommunal de santé l'Oasis – ACISO**

Mme Nicole Gijbers rapporte que les délégués des communes membres de l'ACISO ont été convoqués le 20 mai dernier pour l'Assemblée générale ordinaire.

Comme vous vous en doutez, la pandémie a fortement impacté l'exercice 2020. La capacité d'adaptation du personnel méritait un coup de chapeau et le comité directeur a décidé d'allouer une prime spéciale de Frs 600.-- au personnel présent lors de la première vague. Le montant nécessaire a été prélevé sur le compte de la Fondation.

Evidemment, cette crise sanitaire a entraîné des répercussions sur l'exercice qui se solde par une perte de Frs 259'909.40. Cette perte peut être assumée grâce à une situation financière toujours aussi saine. L'aide Covid du canton a été de Frs 281'422.80, une deuxième tranche est encore attendue.

Depuis la transformation des appartements protégés, l'Oasis dispose de 59 lits long séjour gériatrique, 12 lits long séjour en psychiatrie de l'âge avancé, 5 lits court séjour, un lit de nuit en centre d'accueil de jour et 10 places d'accueil de jour en centre temporaire.

### **13. Communications de la Municipalité**

*Informations communiquées par Mme Véronique Gilliard, Municipale :*

Mme Véronique Gilliard explique qu'il s'agit de son dernier soir et de son dernier Conseil. Elle a passé 16,5 années de bons souvenirs et de très bonnes expériences. Elle avait débuté par un mandat de Présidente du Conseil général. Elle remercie les citoyens et les membres des Conseils général et communal pour les questions et les discussions qui permettent d'avancer pour être au plus près des besoins. Elle souhaite un bel été à tous.

*Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :*

L'éclairage public des communes de Denezy, Thierrens et Peyres-Possens a été changé. L'intensité lumineuse est forte car les réglages n'ont pas encore été réalisés mais vont suivre très prochainement. Des travaux de canalisation ont lieu dans le village de Thierrens et il remercie les habitants de leur compréhension car il s'agit de travaux indispensables qui devront se poursuivre jusqu'au 10 août prochain.

Il remercie les membres du Conseil sortants pour leur appui et avec qui il a eu beaucoup de plaisir à travailler.

*Informations communiquées par M. Yves-Alain Bigler, Municipal :*

Les travaux à l'entrée de St-Cierges sont terminés. La pose d'un passage piéton à cet endroit a abouti après avoir amené beaucoup de discussions avec la DGMR. En ce qui concerne CarPostal, la mise à l'enquête est terminée et a apporté une soixantaine d'oppositions qui ont été envoyées au bureau d'urbanisme et qui seront traitées en deuxième partie de l'automne avec le nouveau Conseil communal.

Il remercie les 5 années passées dans les différentes commissions.

*Informations communiquées par M. Thierry Devallonné, Municipal :*

M. Thierry Devallonné explique qu'il s'agit de son dernier conseil et qu'après 17 ans comme municipal, il a eu beaucoup de plaisir à siéger avec ses collègues. Selon lui, les conditions pour être municipal sont d'entretenir une bonne entente avec ses collègues et les membres du Conseil pour apporter des débats constructifs. Il souhaite une bonne continuation aux conseillers sortants et tout de bon aux nouveaux municipaux et remercie sa femme et ses enfants pour leur soutien. Durant toutes ces années, il a toujours essayé de rester neutre et collégial mais rappelle que personne n'est parfait et que chacun fait du mieux qu'il peut et espère que ça continuera comme ça. Il remercie tout le monde.





## Commune de Montanaire BUREAU DU CONSEIL

### *Informations communiquées par Mme Nathalie Jatton, Municipale :*

Mme Nathalie Jatton remercie les membres du Conseil pour leurs bons contacts et est contente de retrouver ceux qui restent pour la prochaine législature.

### *Informations communiquées par M. Pascal Arbenz, Municipal :*

M. Pascal Arbenz explique que le chantier à Thierrens a commencé le 15 mars et est prévu durant environ 26 semaines. Il a débuté par les bordures de la route d'Ogens, route de Saint-Cieges, puis les bordures et les trottoirs sur la montée de la route de Moudon. Les prochains bouleversements sont les fermetures de routes ; actuellement, jusqu'en fin de semaine, il y'a un sens unique à la route d'Ogens, toutefois elle sera totalement fermée du 4 au 10 juillet. Le giratoire sera fermé du 26 au 31 juillet et la route de Moudon du 2 au 14 août. Une déviation sera mise en place par les villages de Denezzy, Neyruz et probablement aussi par Corrençon. Il remercie les anciens et les nouveaux conseillers, ses collègues sortants de la municipalité et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux.

### *Informations communiquées par M. Claude-Alain Cornu, Syndic :*

M. Claude-Alain Cornu rappelle que le conseil du 23 juin signifie la fin de la législature et des départs. Au nom de la municipalité, il remercie tous les membres du Conseil communal pour leur engagement, leur présence et leur confiance. L'ensemble des préavis a été validé.

La municipalité remercie M. Le Président, Pierre-Olivier Baptiste, premier citoyen de la commune pour avoir géré des séances intéressantes et des débats fournis, les heures consacrées à la cause publique ont été nombreuses.

Il remercie également Mme Véronique Gilliard qui arrive en fin de mandat et qui a été une personne très active dans la commune. Dès le début, elle a montré un engagement total et a toujours défendu le droit de tous. Venant de la ville, elle a apporté un regard différent et beaucoup de choses positives à la collectivité. Grâce à elle, la municipalité a appris à avoir du recul sur les idées préconçues. M. Claude-Alain Cornu lui souhaite plein succès pour la suite.

Pour terminer, il remercie M. Thierry Devallonné, le junior de l'équipe qui est un des plus ancien en année de fonction, pour tout son travail. Son amour de la région et du terroir a été une motivation pour lui. Etant une personne qui s'engage sans compter, il a été très apprécié de tous et également de l'équipe administrative de la commune. Nul n'est irremplaçable mais M. Thierry Devallonné a mis la barre haut. M. Le Syndic le remercie chaleureusement.

## **14. Divers**

Mme Nicole Gijsbers aimerait savoir où en est la pose de défibrillateurs.

Mme Véronique Gilliard, Municipale, répond que les défibrillateurs ont été payés et sont actuellement stockés au local de voirie. La municipalité est en attente du devis de l'électricien pour pouvoir aller de l'avant. Les emplacements ont déjà été discutés avec les pompiers et la séance d'information aura en principe lieu au mois d'août ou de septembre prochain.

M. Samuel Aubert se renseigne par rapport à l'avis de la municipalité qui était paru en juillet 2019 sur la teneur en chlorothalonil dans les alimentations en eau des différents villages de la commune, et dont le délai de 2 ans pour la mise en légalité arrive bientôt à échéance. Il souhaite savoir si ce délai a été reporté.

M. Michel Rosset, Municipal, répond qu'à chaque fois qu'une échéance est donnée par rapport à cette législation, une demande peut être déposée auprès de l'OFCO pour un report d'un à deux ans qui sera systématiquement accepté. Il précise qu'à Saint-Cierges, les valeurs limites du chlorothalonil ne sont plus notées sur les échantillons. Il se demande si le Tribunal fédéral est en train de prendre une décision sur la position de cette loi et si elle est en phase de disparaître. L'OFCO n'a pas su donner une réponse à cette





**Commune de Montanaire**  
BUREAU DU CONSEIL

question. L'AIDEV est en train de trouver une solution pour traiter un bon pourcentage du chlorothalonil et une décision devra normalement être prise au mois de septembre. Pour le moment, il n'y a aucun soucis et l'OFCO continue à laisser la production de l'eau tel quel.

Mme Anne-Sophie Leuenberger demande si la municipalité va communiquer une information aux habitants par rapport à la 5G.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, explique que pour l'instant le moratoire a été levé au niveau du canton. Actuellement, les opérateurs ont le droit, tant qu'ils respectent les valeurs limites, de faire des modifications sur les antennes existantes sans faire de demande ou de mise à l'enquête. La municipalité n'a aucun pouvoir à ce niveau-là. A ce jour, la municipalité a refusé tous projets, 5 ou 6 sont en attente. La municipalité avait autorisé une 4G à Neyruz qui est aussi bloquée par le moratoire et dont il n'y a pas de nouvelle pour l'instant. Les opérateurs ne sont plus ouverts à la discussion, il n'y a plus de sensibilité possible. Si la 5G est autorisée, la commune ne pourra pas refuser le projet, sans quoi la Confédération pourrait faire une dénonciation auprès du Tribunal Fédéral, mais pour l'instant tous les projets ont été refusés.

Mme Elke Hofstaetter Pasche informe qu'à la déchetterie de St-Cierges, il y a probablement une infiltration d'eau dans le toit. La municipalité la remercie et prend note.

M. Sébastien Pasche adresse un message à tous les habitants de la commune de Montanaire. Le 13 juin dernier, les citoyens ont dû se positionner sur 2 objets de votation qui concernaient l'agriculture. Au nom de l'agriculture, il les remercie pour le soutien à l'égard des paysans.

Monsieur le Président rappelle que tout changement d'adresse, d'e-mail ou de numéro de téléphone doit être communiqué par mail à [secretaireconseil@montanaire.ch](mailto:secretaireconseil@montanaire.ch) et que les décomptes d'heures et rapports de commission doivent être remis au président au plus tard à l'issue de la séance.

Monsieur le Président ajoute quelques mots avant de clore cette séance. Voici 5 années de présidence du Conseil qui ont filé très rapidement, composées d'une vingtaine de conseils et autant de séances de dépouillement organisées le dimanche. Il tient à remercier tous les conseillers, les municipaux, le Syndic, les employés de l'administration et de la voirie, Joëlle Martin, Pascal Crisinel et certainement d'autres personnes oubliées pour leur engagement, leur confiance, leur patience, leur aide et leur support tout au long de cette législature. Les divers échanges au sein du Conseil et avec la municipalité ont toujours été cordiaux et respectueux des opinions de chacun, ce qui est certainement une force de cette commune. Les défis ont été nombreux et très enrichissants, il a fallu apprendre à mener les conseils dans le respect des procédures et à jongler avec le Covid. Il tient à s'excuser si tout n'a pas été parfait et pense qu'il est toujours possible d'apprendre et de s'améliorer. Il espère n'avoir offensé, ni manqué de respect à personne et s'en excuse sincèrement si cela a pu être le cas. Il réitère ses remerciements aux conseillers et municipaux sortants et souhaite tout le meilleur aux nouveaux, en se réjouissant du début de la nouvelle législature.

M. Thierry Devallonné, Municipal, remercie la boucherie Müller et son équipe pour les grillades.

Monsieur le Président clôt la séance et prend congé de l'assemblée à 21h25.

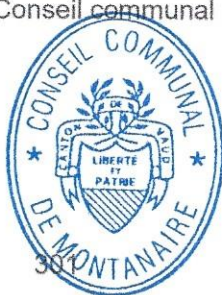
La prochaine séance du Conseil est planifiée, sous la nouvelle législature, au **mardi 5 octobre 2021 à 20h00** à la grande salle de Thierrens.

Thierrens, le 5 juillet 2021.

Pour le Conseil communal

Le Président

  
Pierre-Olivier Baptiste



La Secrétaire

  
Marjorie Franzini